

Mieux vivre ma retraite



Association de cadres retraités
de l'éducation du Québec

5600, boulevard des Galeries, bureau 610
Québec (Québec) G2K 2H6
Téléphone : (418) 654-0014, poste 225
Télécopieur : (418) 654-1719

acreq@aqcs.ca

Site Internet : www.acreq.org

Pour bien vivre la transition entre le travail et la retraite, l'Association de cadres scolaires retraités de l'éducation du Québec (ACREQ) propose de guider et de soutenir ses membres afin d'assurer un passage harmonieux entre la vie professionnelle et la nouvelle vie de retraité.

La mission de l'ACREQ

- ❖ Assurer la promotion et la défense des intérêts économiques et sociaux de ses membres.
- ❖ Participer à l'évolution et à l'amélioration des régimes de retraite et d'assurances de ses membres par une représentation au sein de divers comités.
- ❖ Intervenir, lorsque nécessaire, auprès du gouvernement et d'autres organismes pour défendre et préserver la qualité de vie de ses membres.
- ❖ Favoriser les échanges et la concertation entre ses membres et avec les autres associations ou regroupements de retraités.

Pour réaliser sa mission, l'Association est active dans plusieurs dossiers qui revêtent une importance capitale pour la personne retraitée. C'est pourquoi l'ACREQ contribue avec dynamisme à leur évolution.

Grands dossiers soutenus par l'ACREQ et objectifs visés

Régime de retraite (RRPE)

- ❖ S'assurer du maintien du pouvoir d'achat des membres en étant actif, en collaboration avec d'autres associations de retraités, sur les comités de travail relatifs au dossier du régime de retraite RRPE.

Répondant : Jacques Thibault

Assurance collective

- ❖ S'assurer d'une collaboration adéquate d'un membre du conseil d'administration avec toute table de consultation visant d'abord à établir les besoins des membres et **négocier** dans le but de renouveler nos régimes d'assurance collective (maladie et vie).

Répondant : Claude Ménard

Assurances auto et habitation

- ❖ Être vigilant durant les **négociations** sur le contenu de l'entente de partenariat avec un fournisseur de services par le biais d'une collaboration active d'un membre du conseil d'administration en matière d'assurances automobile et habitation. S'assurer des vérifications de coûts-bénéfice pour les membres.

Répondante : France David

Communication

- ❖ Diversifier nos moyens de communication aux membres et établir un réseau d'échanges réguliers avec les présidentes et présidents de section. Encourager la diffusion des informations provenant des sections.

Répondante : France David

Autres dossiers d'intérêt public

- ❖ Exprimer clairement l'opinion des membres dans tout autre dossier d'intérêt public en lien avec notre mission.

Répondants : les membres du conseil d'administration

Pour toute information supplémentaire :

acreq@aqcs.ca

418 654-0014, poste 225

L'ACREQ, mon réseau !

Un peu d'histoire : origine de l'ACREQ

L'Association de cadres scolaires retraités de l'éducation du Québec tire son origine du Regroupement des retraités de l'Association des cadres scolaires du Québec (RRACSQ). Crée le 13 juin 2002 par résolution de la dernière assemblée générale du RRACSQ, son existence a été officialisée par lettres patentes émises par l'Inspecteur général des institutions financières du Québec le 9 octobre 2002. Ses opérations ont débuté officiellement le 1^{er} mai 2003.

Composition et admissibilité

L'ACREQ est un regroupement de cadres retraités de l'éducation qui accueille 2 catégories de membres.

Membre régulier : toute personne qui a exercé une fonction de cadre, hors cadre, cadre-conseil du secteur de l'Éducation.

Membre associé : la personne conjointe d'un membre régulier ou la personne conjointe survivante ou la personne retraitée qui partage les valeurs de l'Association.

Fonctionnement

L'ACREQ est régie par ses règlements généraux adoptés par l'assemblée générale des membres.

L'assemblée générale annuelle doit notamment :

- ❖ Élire les officiers du conseil d'administration de l'Association qui ont comme rôle de gérer les dossiers qui concernent la défense des droits et des intérêts des membres, tels les dossiers des régimes d'assurance collective et de retraite.
- ❖ Établir des politiques et déterminer des actions particulières.
- ❖ Approuver le plan d'action annuel.
- ❖ Recevoir l'état des revenus et dépenses de l'année précédente et approuver la prévision budgétaire annuelle.
- ❖ Déterminer la cotisation des membres et modifier les règlements, le cas échéant.

Pour consulter les règlements généraux et obtenir le formulaire d'adhésion, consultez le site Internet de l'ACREQ : www.acreq.org

Le membre de l'Association peut :

- ❖ Participer à la vie de sa section : assemblées, formations et autres activités proposées.
- ❖ Bénéficier de l'expérience et de l'engagement des autres membres au sein d'organismes et s'impliquer selon ses intérêts et son expertise.
- ❖ Recevoir du support dans la solution de problèmes dans le cadre du plan d'action de l'Association.
- ❖ Participer à l'assemblée générale annuelle et est éligible à un poste au conseil d'administration.

Vie associative de l'ACREQ

Au niveau de la section

Les membres procèdent à l'élection d'une personne parmi eux pour assumer la présidence de leur section. Une section peut nommer d'autres personnes pour assister la présidence.

Rôle de la présidence de section

- ❖ Assurer le lien entre l'Association et les membres de la section qu'elle représente.
- ❖ Contribuer au recrutement et veiller à la cohésion et aux intérêts des membres.
- ❖ Favoriser la circulation de l'information et encourager le dynamisme en proposant aux membres des activités permettant de se regrouper, de se divertir et d'apprendre.
- ❖ Chercher à entretenir un lien avec les gestionnaires en exercice sur son territoire.
- ❖ Développer des relations entre les associations de sa région.

Au niveau provincial

Afin d'encourager le dynamisme des sections et la protection des droits et intérêts des membres, le conseil d'administration vise à :

- ❖ Impliquer les présidences de section dans les échanges concernant les orientations de l'ACREQ.
- ❖ Favoriser l'établissement de liens entre les présidences de section en leur offrant une tribune pour échanger leurs points de vue et partager des expérimentations faites dans leur milieu.

- ❖ Créer des liens avec les associations de retraités ayant des intérêts communs.
- ❖ Coordonner ses actions avec les associations partenaires pour mieux défendre les intérêts des membres.
- ❖ Encourager la publication d'articles portant sur des activités réalisées dans les sections.
- ❖ Soutenir l'action de chaque présidence de section, notamment :
 - Fournir une documentation complémentaire utile à l'animation des membres.
 - Rendre possible, sur invitation, la contribution de la personne du conseil d'administration responsable de la région.
 - Favoriser la participation aux activités au niveau provincial.
- ❖ Organiser et faciliter la participation des membres à des sessions de formation variées et d'intérêt général.

Membres du conseil d'administration

Présidente : France David

Section Laval

Cellulaire : 514 634-7566

Courriel : fancedavid03@hotmail.com

Vice-président : Jacques Thibault

Section Marguerite-Bourgeoys

Cellulaire : 514 708-0184

Courriel : tibojac@outlook.com

Secrétaire : Claude Ménard

Section Navigateurs

Cellulaire : 418 456-6459

Courriel : clomen1@icloud.com

Trésorière : Lise Lefebvre

Section Beauce-Etchemin

Cellulaire : 418 387-9027

Courriel : lise.lefebvre027@icloud.com

Directeur : Guy Brassard

Section Hautes-Rivières

Cellulaire : 450 346-6367

Courriel : guybrassardacreq@gmail.com